Choisir sa formation après la 3e

voie générale, technologique ou professionnelle

À la fin de la 3e, les jeunes sont confrontés à un choix stratégique essentiel : voie générale, technologique ou professionnelle. Les voies générale et technologique correspondent à l'entrée au lycée dans une seconde qui permet à l'élève de tester ses préférences pour choisir ensuite entre un bac général ou technologique (STHR). Les élèves peuvent également opter pour la voie professionnelle : CAP ou bac professionnel.

La voie générale

La voie générale débouche sur le bac général, diplôme de l'Éducation nationale de niveau IV. Le lycéen n'a aucune formation sectorielle. Il obtient le bac en 3 ans.
Pour intégrer une filière en lien avec l'hôtellerie-restauration, la plupart des jeunes effectuent une année de mise à niveau (MAN) qui prépare les bacheliers qui n'ont pas suivi de formation dans ce domaine à intégrer un BTS. Le BTS est alors obtenu en 3 ans.

La voie technologique

La voie technologique débouche sur le bac sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), diplôme de l'Éducation nationale de niveau IV. Il se prépare en 3 ans. Le bac STHR vise à la formation de généralistes dans le domaine de l'hôtellerie-restauration et s'inscrit dans un déroulement d'études conduisant à des BTS management en hôtellerie-restauration. Ce diplôme est polyvalent avec des enseignements répartis entre la gestion hôtelière, la cuisine et le service. La part des travaux pratiques est réduite. Le lycéen suit une formation initiale avec de courtes périodes de stage.

Poursuite d'études en hôtellerie-restauration

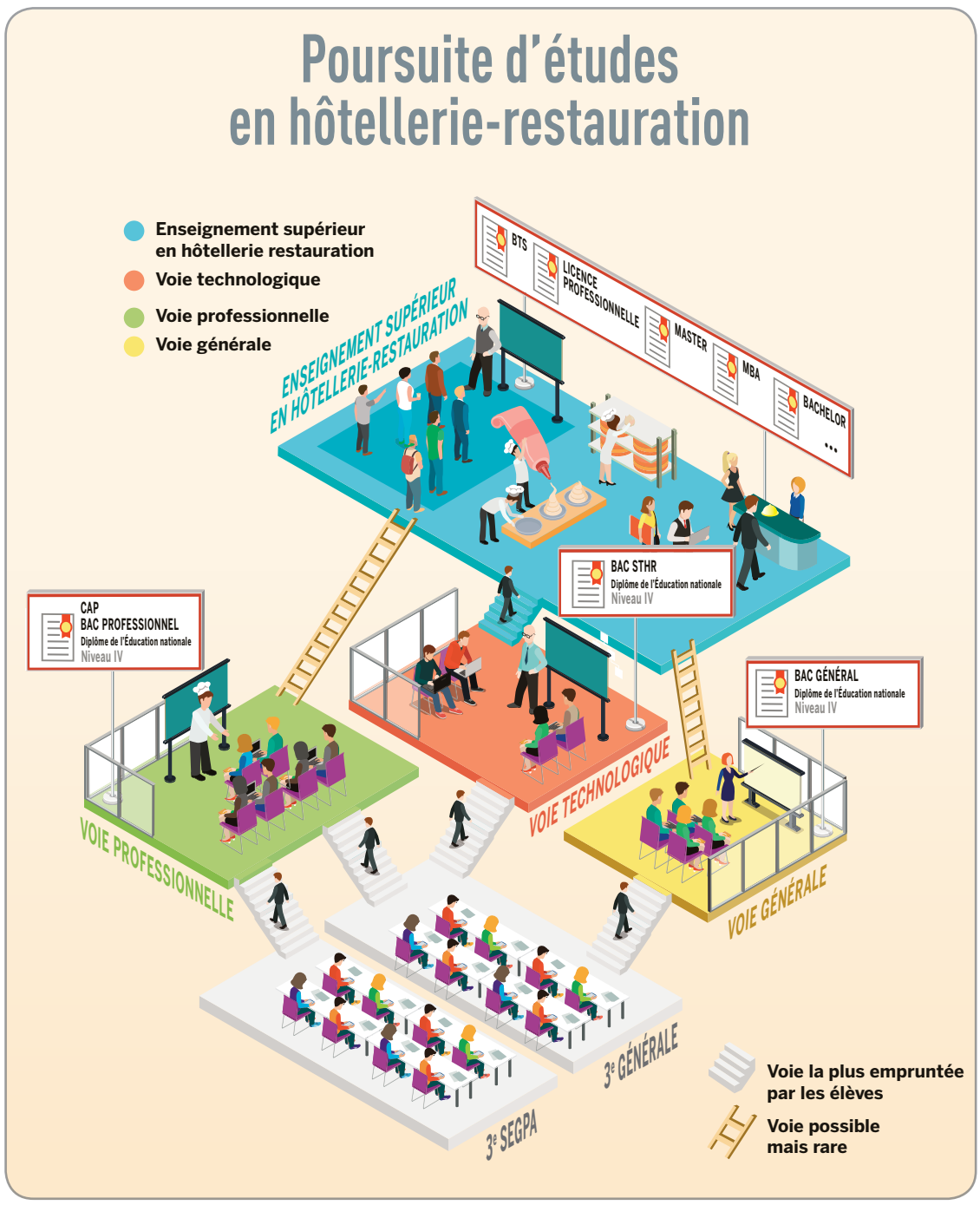

La voie professionnelle

La voie professionnelle débouche sur plusieurs diplômes : le CAP (deux ans après la 3e) et le bac professionnel (trois ans après la 3e) pour préparer un métier. Ils ont pour objectif l'insertion sur le marché du travail, mais une spécialisation peut être envisagée sous la forme d'une mention complémentaire ou éventuellement par la poursuite des études. La formation peut se faire en formation initiale ou en apprentissage.

La voie de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur correspond au niveau de formation post-bac. Il est accessible après obtention d'un bac technologique, professionnel ou général. En hôtellerie-restauration, les diplômes de l'enseignement supérieur sont le BTS, la licence professionnelle, le master, le MBA ainsi que certains diplômes comme le Bachelor, délivrés par des écoles spécialisées en hôtellerie-restauration.

UNE QUESTION ?
SOSEXPERTS
JEAN-PHILIPPE ET VIRGINIE BARRET
'Orientation scolaire et formations pour adultes en CHR'

La licence professionnelle

C'est un diplôme conçu par les universités, accessible soit après un bac + 2 sous statut d'étudiant ou d'apprenti, soit en formation continue, soit par la validation des acquis.
De nombreuses licences professionnelles existent dans le domaine de l'hôtellerie-restauration.

Le master

C'est un diplôme bac + 5 des universités, accessible après un bac + 3 sous statut d'étudiant ou d'apprenti, soit en formation continue, soit par la validation des acquis.
En formation initiale, les masters sont le plus souvent réservés aux étudiants en licence générale.

Le MBA

Un Master of Business Administration (MBA) s'adresse aux étudiants généralement à partir de bac + 3 et aux cadres en entreprise (MBA à temps plein ou partiel). On parle d'Executive MBA quand le diplôme est réservé à ceux ayant déjà eu une activité professionnelle.